

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2026

Les affaires suivantes ont été débattues :

N°	AFFAIRES	DECISION	
		ADOPTEE	REJETEE
1	Approbation du contenu de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 21 janvier 2026	✓	
2	Rapport d'Orientations Budgétaires du budget principal et annexes – Exercice 2026	✓	
3	Approbation d'une étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien petit séminaire en médiathèque tiers-lieu	✓	
4	Convention de gestion et entretien de l'éclairage public mis en œuvre dans le cadre des travaux de requalification de la RN5 sur le tronçon Mare Sèche – Cilaos	✓	
5	Réalisation d'une opération de 44 logements sociaux (LLTS et LLS) par la SODEGIS – Demande de garantie d'emprunt	✓	
6	Modification de la délibération du conseil municipal du 31 mars 2025, affaire n° 15, relative à l'approbation des opérations Pacte Départemental et Territoires 2024-2026	✓	
7	Travaux d'aménagement du chemin Morel – Création d'une voie de bouclage - Demande de subvention DETR 2026 pour les tranches 2 et 3	✓	
8	Acquisition d'un groupe électrogène pour la future maison de veillées funéraires - Demande de subvention DETR 2026	✓	
9	Acquisition de logements modulaires – Demande de subvention DETR 2026	✓	

10	Mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d'Information – Demande de subvention DSIL 2026	✓	
11	Recours aux collaborateurs occasionnels bénévoles	✓	
12 <i>(Affaire supplémentaire)</i>	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local communal au profit de l'association réseau OTE pour le collectif GEM addictologie de Cilaos (Groupe d'Entraide Mutuelle)	✓	
13 <i>(Affaire supplémentaire)</i>	Protection fonctionnelle du Maire – Prise en charge des frais d'instance	✓	
14 <i>(Affaire supplémentaire)</i>	Protection fonctionnelle du Maire – Prise en charge des frais d'instance contre Madame Huguette BELLO – Propos diffamatoires du 23 novembre 2025	✓	
MOTION	Motion des élus municipaux portant sur demande d'installation d'un cabinet de radiologie au sein de l'hôpital de Cilaos	✓	
NOTE	Note d'information relative au respect du devoir de réserve des agents municipaux en période électorale	✓	

Les affaires sont consultables au secrétariat général ou sur le site internet de la ville.

Le Maire,
Jacques TECHER

